

TRÉMEHEUC

n°111 – Janvier 2026

Le Mot du Maire

Chères Trémeheucoises, Chers Trémeheucois,

Le temps file à vivre allure ! En mars 2020, vous aviez décidé de me redonner les clefs de la maison commune avec ma nouvelle équipe même si une grande majorité d'élus (e) étaient déjà présents entre 2014 et 2020. Rappelons-nous que ce nouveau mandat avait commencé avec le COVID 19 et que le nouveau conseil prenait place seulement que le 23 mai 2020.

Il a fallu gérer cette crise sanitaire inédite dans un contexte particulier où chacun et chacune était confiné chez lui ! Une crise qui a duré de 2020 à 2021 et pendant cette période, nous avons essayé de gérer aux mieux, en mettant toute notre énergie au service de la commune.

Le Conseil municipal s'est rapidement mis au travail avec la création de plusieurs commissions (bâtiments, voirie...), l'élaboration du budget 2020 voté le 6 juillet, le conseil et moi-même avons eu à cœur d'être à votre service et de faire le choix à cette époque de continuer les investissements, d'accélérer les travaux des bâtiments communaux pour un meilleur accueil et un mieux-être pour nos agents.

Puis nous avons dû nous adapter aux hausses des coûts de la vie suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, ainsi que la baisse des dotations, tout cela sans augmenter les impôts dû à une bonne gestion.

Ces six années sont passées extrêmement vite, les élus ont été bien occupés par les nombreux dossiers importants qui se sont enchaînés, maintenant il nous reste deux mois de travail avant de terminer notre mandat jusqu'aux prochaines élections municipales qui auront lieu le 15 et 22 mars prochain.

Quelle que soit la décision de mes collègues élus, il y aura une transition à assurer pour la bonne marche de la commune, je tiens à vous préciser que d'être un élu, c'est le plus bel engagement, un enrichissement personnel et une fierté d'être au service de la population malgré les difficultés que j'ai pu rencontrer.

Pour la prochaine campagne électorale, le mode de scrutin évolue, les listes de candidats qui seront proposées devront respecter la parité, aucun nom ne pourra être rayé ou être ajouté.

Je vous donne rendez-vous pour la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire qui se déroulera le dimanche 18 janvier à 11 h à la salle des fêtes, nous en profiterons pour partager le verre de l'amitié.

Bonne et heureuse année 2026 !

Pierre SORAIS, Maire de Trémeheuc

Coordonnées

4, rue du Taillis
35 270 TRÉMEHEUC
02 99 73 22 26
mairie@tremeheuc.fr
www.tremeheuc.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et jeudi :
De 10h00 à 12h30
Et de 14h00 à 16h30

État Civil 2025

Naissances

Naïm MECHRI
né le 13 février 2025

Lyla LECLERCQ
née le 2 novembre 2025

Élio SOUQUET BLANCHARD
né le 27 décembre 2025

Décès

M. David JOHAN,
Décédé le 25 mars 2025

M. Paul GLÉMOT,
Décédé le 19 juillet 2025

Mariages

M. Anthony LERAY et
Mme Morgane NAGARD,
mariés le 15 août 2025

Meilleurs
VOËUX 2026

Conseil Municipal du 12 décembre 2025

CCBR – Devis Création d'un réseau pluvial – La Bellenais

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la communauté des communes Bretagne Romantique concernant la création d'un réseau pluvial à la Bellenais. L'exploitant EARL Ville et Campagne devra, à sa charge, installer en amont un bassin de rétention (ou tampon), et s'assurer que le débit d'eau en aval soit suffisant, dans le cas contraire, il sera tenu responsable des désagréments générés sur les parties privatives. Monsieur GANCHE Bruno ne prend pas part au vote. Montant du devis : 1 806,11 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce devis pour un montant de 1 806,11 € TTC.

CCBR – Devis Extension de busage – La Bellenais

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la communauté des communes Bretagne Romantique concernant une extension de busage à la Bellenais. Montant du devis : 508,83 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce devis pour un montant de 508,83 € TTC.

Avis de la collectivité sur la demande d'augmentation de l'effectif de vaches laitières

Vu la demande présentée par SCEA DU BAS CHÂTAIGNIER dont le siège d'exploitation est situé à Trémeheuc (Ille-et-Vilaine), Le Bas Châtaignier, concernant une augmentation de l'effectif de vaches laitières.

Vu le dossier déposé auprès des services de l'État Monsieur JOUBERT Éric ne prends pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable, et d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération aux services préfectoraux compétents dans le cadre de l'instruction du dossier.

CCBR – Présentation du rapport d'activités 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de la CCBR. Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2024 de la CCBR.

VALCOBREIZH – Présentation du rapport d'activités 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités du Valcobreizh. Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2024 du Valcobreizh.

La Favrie – Vente de Sapins

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de M. DURAND Maxime qui souhaite acheter les sapins situés sur la parcelle cadastrée A337 au lieu-dit La Favrie. N'ayant reçu la proposition de tarif, ce point sera revu lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Approbation de la modification des Statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique

Contexte du projet :

Par délibération n°2025-11-DELA-109 du 27 novembre 2025, le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique a approuvé le projet de modification générale de ses Statuts. Cette modification résulte, d'une part, d'une mise à jour nécessaire des compétences obligatoires, supplémentaires soumises à la définition d'un intérêt communautaire, et facultatives, pour se conformer aux nouvelles réglementations en vigueur. D'autre part, la rédaction des statuts nécessitait un « toilettage » pour mettre à jour les politiques publiques réellement exercées par la communauté de communes depuis la dernière modification statutaire en 2022.

Rappel de la procédure :

La procédure de modification des Statuts d'une communauté de communes doit se conformer aux dispositions de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales. Ainsi, après adoption par son assemblée délibérante, la communauté de communes soumet son projet à ses communes membres pour validation. Le Conseil municipal est tenu de se prononcer **dans un délai de 3 mois** à compter de la notification de modification des statuts. A défaut son avis est réputé favorable. Il est précisé que l'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes concernées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'approuver les modifications des statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique telles que proposées en annexe.

Questions diverses

La Tassée – Abri de bus :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'installation d'abri de bus a été faite au lieu-dit de la Tassée. Le dossier est en cours d'étude, une demande de chiffrage a été faite auprès de la Communauté de communes. Une demande d'autorisation devra également être effectuée auprès du Département. Une demande de participation financière sera effectuée auprès de la Mairie de Combourg car cet arrêt concerne également des élèves domiciliés à Combourg.